



INFORMATIONS

L'auxiliaire de soins territorial exerce dans le domaine médico-social. Il peut occuper les fonctions suivantes : aide soignant, assistant dentaire, aide médico-psychologique de la fonction publique territoriale.

Il travaille dans un cabinet dentaire, une maison de retraite, un EHPAD, une maison de santé pluridisciplinaire, ou au domicile de la personne à soigner.

MISSIONS PRINCIPALES

Les missions varient selon son métier :

- Distribuer les soins de l'infirmier, aider le patient à prendre ses médicaments
- Assister le chirurgien-dentiste, préparer le matériel et les soins dentaires, aseptiser le cabinet
- Assister et aider des personnes handicapées et/ou âgées, et dépendantes dans leurs activités du quotidien
- Aider l'éducateur ou le technicien dans ses projets sociaux et éducatifs

QUALITÉS REQUISES

Avoir un bon relationnel, être courtois, se montrer polyvalent et disponible, avoir de l'empathie, être patient

SALAIRE

Le salaire mensuel brut d'un auxiliaire de soins territorial en début de carrière est d'environ **1 500 euros**.

Pour exercer ce métier, il est nécessaire de passer le **concours suivant, de catégorie C** (niveau CAP – BEP avec spécialité en lien avec le secteur médico-social, ou diplôme d'État d'aide-soignant).

Les épreuves

Entretien de 15 minutes du candidat avec un jury afin d'évaluer :

- ses capacités professionnelles,
- sa motivation,
- son aptitude à exercer les missions du métier souhaité.